

PASS JEUNES TOURNON

L'ACCES DES JEUNES AU SPORT, A LA CULTURE ET AUX LOISIRS

QU'EST CE QUE LE PASS JEUNES TOURNON ?

Il s'agit d'une **aide financière de 30 €** par enfant inscrit à une activité sportive, culturelle ou de loisirs auprès d'une association tournonnaise ou tainoise, partenaire du dispositif PASS JEUNES TOURNON.

Ce dispositif est mis en place pour la saison 2026/2027 par la ville de Tournon-sur-Rhône et a pour objectif de :

- Favoriser les pratiques culturelles, sportives et de loisirs sur le territoire ;
- Redynamiser et relancer le secteur associatif local.

AIDE DE
» 30€ «
POUR LES TOURNONNAIS
AGES DE
- 18 ANS

COMMENT BENEFICIER DE LA REDUCTION ?

Pour être éligible au PASS JEUNES TOURNON, il faut être âgé de moins de 18 ans et habiter à Tournon-sur-Rhône.

L'aide de 30 euros offerte par la ville est déduite directement du montant de l'adhésion par l'association sur présentation, par le bénéficiaire, d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois.

L'adhérent bénéficiaire ou son représentant légal doit compléter lors de son adhésion une **attestation sur l'honneur** certifiant qu'il n'a pas sollicité cette aide auprès d'une autre association (liste consultable sur tournon-sur-rhone.fr).

PASS

VALABLE POUR

» 1 SEULE ADHESION «

SOUSCRITE JUSQU'AU
20 OCTOBRE 2026*